



Nice, le 22 DEC. 2015

Monsieur le Préfet de Région,

L'opération de La Baronne sur la commune de la Gaude constitue l'une des quatre opérations prioritaires de l'Opération d'Intérêt National Éco-Vallée. Elle est destinée à accueillir, sur un périmètre d'environ 18 ha maîtrisé par la puissance publique, une plateforme agroalimentaire et horticole au sein de laquelle il est notamment prévu de relocaliser les activités des MIN d'Azur dont les installations sont actuellement implantées à Nice Saint-Augustin.

Situé sur la rive droite du Var, au sud d'un des plus vastes espaces dédiés à l'agriculture en plaine (137 ha d'un seul tenant au nord du site), il s'agit de développer un pôle d'excellence agroalimentaire jouant sur les complémentarités entre les activités du MIN, celles des agriculteurs exploitants à proximité immédiate mais aussi celles du Centre de Recherches Economiques et d'Actions Techniques (CREAT) de la chambre d'agriculture, déjà présent sur le site.

Cette opération d'ensemble est caractérisée par des projets échelonnés dans le temps et portés par différentes maîtrises d'ouvrage :

- la relocalisation du MIN, portée par la Métropole NCA, dans le cadre de la passation d'un Partenariat Public-Privé, comprenant 43 000 à 50 000 m² pour la plateforme, des parkings et des voiries internes, une déchetterie et la constitution d'un corridor écologique. Démarrage des travaux prévu en 2018 pour une mise en service envisagée en 2019-2020 ;
- la construction d'un bâtiment à usage tertiaire par la chambre d'agriculture pour installer son siège avec une SDP de 2000 m². Livraison prévue en janvier 2019 ;
- la relocalisation du CREAT portée par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et constitué de 2000m² de serres techniques, de 5 espaces de culture plein champs couvrant 9 500 m². Les travaux sont prévus en 2016 pour une installation au dernier trimestre 2016 ;
- la réalisation d'un programme immobilier d'accompagnement ;
- la préparation du site d'accueil de la plateforme ;
- la démolition, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA, de plusieurs bâtiments ou ruines présents sur site (notamment ceux de la subdivision des routes métropolitaines Nice ouest et ceux du CREAT) à compter de fin 2016 ;
- l'aménagement d'espaces publics par l'EPA, avec la création d'une promenade paysagère de 800 m ainsi que d'une voie de desserte de 90 m de long qui permettra l'accès au futur Siège de la Chambre d'Agriculture et aux installations du CREAT et constituera également la voie de secours du MIN. Les travaux sont prévus en 2016 pour la voirie et en 2020 pour les aménagements paysagers.

En tant que coordonnateur du programme d'aménagement de La Baronne, l'EPA, sous l'impulsion de la DDTM06 et de la DREAL PACA, s'est proposé d'assurer la coordination des différentes études d'impact qui devront y être réalisées.

Monsieur Stéphane BOUILLON
Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
et des Bouches-du-Rhône
Autorité Environnementale
Boulevard Paul Peytral
13282 MARSEILLE CEDEX 20

A cet effet, l'EPA vient d'établir une notice d'impact portant sur les espaces publics dont il a la charge qui précise la notion de programme au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement. Chaque maître d'ouvrage intervenant sur le périmètre de l'opération de La Baronne devra incrémenter cette analyse d'impact initiale au fur et à mesure de l'avancée de l'évaluation des impacts, en particulier le chapitre sur l'appréciation des incidences du programme échelonné dans le temps, mais aussi le volet relatif aux effets cumulés. Il s'agira ainsi d'enrichir ce document au fur et à mesure de l'avancée des projets.

Dans ce cadre, l'EPA et la Métropole NCA, s'engagent par la présente à respecter ce principe sur l'ensemble des projets qu'ils porteront ou qu'ils délègueront dans le cadre de l'opération de La Baronne.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet de Région, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Le Directeur Général,



Par Délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Olivier SASSI

Pascal GAUTHIER

Le Directeur Général Adjoint
Aménagement, Logement et Mobilité,



François FEUILLADE

Copie à : Madame Anne-France Didier, Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur - **A l'attention de l'Unité Evaluation Environnementale**